

Agence Cimm Immobilier 8 Rue Sauffroy - Paris 17ème

TRANSACTION IMMOBILIÈRE (HABITATION) : Honoraires à la charge du vendeur

Offre Calitimo : 4% + 3 000 €. (calculés sur la base du prix de vente initialement commercialisé). Facturation minimale de 3 000 Euros. Les Frais de dossier sont fixés à 3 000 € TTC (compris dans les honoraires). Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

Offre Liberté : 2%. (calculés sur la base du prix de vente net vendeur). Facturation minimale 3 000 Euros. Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

TRANSACTION IMMOBILIÈRE (HORS HABITATION) : Honoraires à la charge du vendeur

Mandat simple sans exclusivité : Forfait de 3 000 euros quelque soit le prix. Lorsque le vendeur est en situation de surendettement, ou si les inscriptions hypothécaires sont égales ou supérieures au prix de vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

LOCATION (EN ZONE TENDUE) :

Honoraires à la charge du locataire :

Prestations liées à l'établissement de l'état des lieux d'entrée du locataire (3€), à la visite, à la constitution du dossier du locataire et à la rédaction du bail (12€)
soit : **15 € /m²** de surface habitable du logement.

Honoraires à la charge du propriétaire :

Prestations liées à l'établissement de l'état des lieux d'entrée du locataire (3€), à la visite, à la constitution du dossier du locataire et à la rédaction du bail (12€)
soit : **15 € /m²** de surface habitable du logement.

+ **(uniquement pour le 1^{er} locataire mis en place)** Prestations liées à l'estimation locative du logement, à la constitution du dossier du propriétaire :

20 € /m² de surface habitable du logement.

GESTION LOCATIVE :

Honoraires à la charge du bailleur calculés sur les montants, effets ou valeurs encaissés pour le compte du mandant :
6% (sans GLI*) ou 9% (avec GLI*) *GLI : Garantie sur les loyers impayés

VENTE EN VIAGER :

Honoraires à la charge du vendeur : **10%** (calculés sur le prix de vente initial). Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation).

MANDAT DE NÉGOCIATION :

A la charge de l'acquéreur, en cas de négociation du prix par l'acquéreur, accepté par le vendeur : **3 %** du prix de vente initial indiqué sur le mandat de vente ou son dernier avenant.

MANDAT DE RECHERCHE :

Honoraires à la charge de l'acquéreur : **3%**. (calculés sur la base du prix de vente initialement commercialisé). Facturation minimale 5 000 Euros.

AVIS DE VALEUR ÉCRIT : 180 € TTC

Vente de fonds de commerces et cession de droit au bail :

Honoraires à la charge du cessionnaire. De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT. Au-delà, 3% HT. Facturation minimale 5000 euros HT.

Location de local à usage professionnel :

Honoraires fixés à 10% HT du loyer de la période triennale payable lors de l'entrée dans les lieux à la charge du preneur. Facturation minimale : 1500 € HT
Facturation minimale 2000 euros HT.

*Tous les montants ou pourcentages sont indiqués toutes charges comprises (TTC) sauf mention contraire